

Règlement Technique et Sécurité de l'épreuve de course à pied (hors trail)

Manifestation

Titre de la manifestation :

Date : de heures à heures (joindre le détail des horaires si plusieurs courses)

Manifestation inscrite au calendrier :

national régional départemental de la fédération :

Valeur globale des lots et primes distribués aux participants, inférieure à 3000 euros : OUI NON

Nature de l'épreuve

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Course sur route | <input type="checkbox"/> Marathon |
| <input type="checkbox"/> Cross country | <input type="checkbox"/> Semi marathon |
| <input type="checkbox"/> Course en montagne | <input type="checkbox"/> Relais |
| <input type="checkbox"/> Kilomètre vertical | <input type="checkbox"/> Ekiden |
| <input type="checkbox"/> Course en nature = <i>Trails Découverte (inférieure à 21 kms)</i> | <input type="checkbox"/> Course par étape |
| <input type="checkbox"/> Marche athétique sur route | <input type="checkbox"/> Course contre la montre |
| <input type="checkbox"/> Marche nordique | <input type="checkbox"/> Départ par vagues |

Organisateur

Nom du déclarant :

Adresse :

Tél : Fax :

Portable : E.mail :

Nom de la structure :

Adresse :

Tél : Fax :

N° agrément DDSCS :

Nom du Directeur de course :

n° tel (portable) :

Compétences justifiant ce rôle (expérience, formation fédérale, ...)

.....
.....

Emplacement du PC course :

Emplacement du local contrôle antidopage :

Participants

Nombre de participants l'année précédente : Nombre de participants attendus :
(toutes épreuves confondues)

Nombre de spectateurs l'année précédente : Nombre de spectateurs attendus :
(approximativement)

Déclaration service d'ordre en mairie (si + 1500 personnes au total) OUI NON

Epreuve réservée aux licenciés : OUI NON

Epreuve ouverte aux non licenciés* : OUI NON

Epreuve ouverte aux athlètes handicapés : OUI NON

(*)

Extrait RTS FFA -2015 :Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :- d'une **licence** Athlète Compétition, Athlète Entreprise, Athlète Running ou d'un Pass[®] Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée***, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;- ou d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;- ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;- ou d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'AAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

* Fédérations agréées : UFOLEP- FSGT ...

Le parcours **Epreuve en ligne** : parcours de km

Commune de départ : Commune d'arrivée :

 Epreuve en circuit : boucle de km parcourue fois

Commune de départ : Commune d'arrivée :

Signalisation du parcours : **Panneaux** **Fléchage au sol**

Les signalisations doivent être faites dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur (comme par exemple respect des couleurs réservées à la signalisation routière, aucun masquage ni marquage des panneaux de signalisation ...), et retirées dès la fin de la manifestation. Les matériaux utilisés ne doivent provoquer aucune nuisance. Les éventuelles peintures utilisées devront être de type « éphémère ».

Les distances

Ne pas modifier cette partie			Compléter la colonne ci dessous
Catégories	Âges	Distances maximales autorisées	Distance à parcourir sur l'épreuve
Vétérans –séniors- espoirs	20 ans et plus	illimité	
Juniors	18-19 ans	25 km	
Cadets	16-17 ans	15 km	
Minimes	14-15 ans	5 km	
Benjamins	12-13 ans	3 km	
Poussins	10-11 ans	1.5 km	
Eveil athlétique	9 ans ou moins	Endurance 8mn	

Ravitaillement – Rafrachissement - EpongeageEpreuve « nature » en autosuffisance : OUI NON

Epreuve ne se déroulant pas en autosuffisance :

Ne pas modifier cette partie		Compléter la colonne ci dessous
Course	Obligations réglementaires	Positionnement sur l'épreuve
Jusqu'à 10 km	Si besoin, ravitaillement et épongeage tous les 2 à 3 km	
Plus de 10 km	Ravitaillement : au 5 ^o kilomètre puis tous les 5 km + 1 à l'arrivée Epongeage et rafrachissement : installés à mi chemin entre les postes de ravitaillement	

Mesures de sécurité

Sur quelles parties de la voie publique évolueront les participants ?

 trottoirs bas cotés piste cyclable chaussée : coté gauche - coté droitLa circulation sera-t-elle totalement neutralisée durant l'intégralité de la course ? OUI NON

Demande d'autorisation faite auprès :

 de la mairie du Conseil Général

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? OUI NON
 Y a-t-il une convention avec la police ou la gendarmerie ? OUI NON
 Dans ces 2 cas, précisez les moyens affectés :

.....

Demandez-vous la priorité de passage (sur l'ensemble des intersections) ? OUI NON

Si oui nombre de signaleurs* proposés :
 en postes fixes
 mobiles

(*)

Leur rôle et les critères de leur désignation sont définis à l'article R. 411-31 du Code de la Route modifié par le décret 2012-312 du 5 mars 2012, et leur équipement par l'arrêté du 26 août 1992 portant application du décret n° 92-753 du 3 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur la voie publique et la circulaire du 6 mai 2013 :
 _ ils doivent être majeurs et titulaires du permis de conduire (article R. 411-31 du code de la route), ils sont agréés par l'autorité administrative, leur nom figure à l'arrêté qui autorise l'épreuve, ils sont fixes ou mobiles (article A. 331-38 du Code du Sport modifié par arrêté du 3 mai 2012). Leur nombre est déterminé, en fonction du parcours et de leur éventuelle mobilité, en concertation avec les services concernés. Les signaleurs mobiles à motocyclette doivent être titulaires du permis correspondant à la catégorie du véhicule conduit (permis A, ou, le cas échéant permis B) ;
 _ ils doivent être équipés d'un gilet à haute visibilité de couleur jaune tel que prévu à l'article R. 416-19 du Code de la Route (article A. 331-39 du Code du Sport modifié par arrêté du 3 mai 2012) ;
 _ ils doivent être à même de produire dans les plus brefs délais une copie de l'arrêté autorisant la manifestation (article A. 331-39 du Code du Sport modifié par arrêté du 3 mai 2012) ;
 _ ils doivent être en position au moins un quart d'heure avant le passage de la manifestation et peuvent être retirés après la fin du passage de la manifestation signalée par un véhicule balai.

Autres modalités (circulation maintenue dans le sens de la course, en sens inverse, couloirs de protection)

.....

Véhicules d'organisation

Véhicule d'ouverture : OUI NON
 Véhicule balai : OUI NON
 Motos : OUI NON Nombre :
 Autos : OUI NON Nombre :

Précisez le rôle de ces véhicules :

.....

L'épreuve est-elle :

Nocturne : OUI NON
 Semi-Nocturne : OUI NON

Si oui, quel est le matériel imposé aux participants :

- Lampe frontale + piles OUI NON
- Dispositif de signalisation réfléchissant OUI NON

Secours

Ne pas modifier cette partie		Quantité prévue	Nom / Type
Manifestation de moins de 250 coureurs			
	1 équipe de secouriste d'une association agréée		
	1 liaison radio avec le service d'urgence		
Manifestation de 250 à 500 coureurs			
	1 ou plusieurs équipes de secouriste d'une association agréée		
	La présence d'une ambulance		
	1 liaison radio avec un médecin ou le service d'urgence		
Manifestation de plus de 500 coureurs			
	équipes de secouriste d'une association agréée adaptées au nombre de participants		
	La présence d'au moins un médecin		
	Ambulances adaptées au nombre de participants		
Manifestation de longue durée ou Trails Découverte			
	équipes de secouriste d'une association agréée disposées de façon adaptée		
	La présence d'au moins un médecin		
	Des moyens d'évacuation adaptés au terrain		

- Description des procédures adoptées (emplacement des composantes du dispositif de secours, activation des moyens de secours)

.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT

L'organisateur s'engage à prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve (à rayer s'il n'a pas fait de demande)

L'organisateur s'engage à assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents aux organisateurs ou à leurs préposés

Fait à le

Signature de l'organisateur

LISTE DES SIGNALEURS

.....

	Nom-Prénom	N° de permis
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		